

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Florkin, réfugié liégeois, qui fait part de ses observations sur l'utilisation des immondices comme engrais, en annexe de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture de l'adresse du citoyen Florkin, réfugié liégeois, qui fait part de ses observations sur l'utilisation des immondices comme engrais, en annexe de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 701-702;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21106_t1_0701_0000_17

Fichier pdf généré le 30/01/2023

67

Elle accepte ensuite l'hommage d'un écrit intitulé : *Essay historique sur les arts considérés dans leurs rapports avec la République*. Elle en ordonne la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique (1).

68

La société populaire de Honfleur applaudit au châtement des chefs de la nouvelle conjuration. Elle demande une quantité suffisante de pommes de terre pour ensemer les terrains incultes de son territoire. Renvoyé au comité d'agriculture (2).

69

[*La Sté popul. de Sedan, à la Conv.; s.d.*] (3).

« Représentans du peuple,

Louange à la Montagne : par elle la République vient d'être encore une fois sauvée. En vain les despotes conjurés répandent la corruption, leurs efforts viendront toujours se briser contre le rocher révolutionnaire, qui finira par les écraser tous.

Nous vous rendons grâce d'avoir découvert une conjuration qui a failli anéantir la liberté. Restez à votre poste pour assurer le bonheur du peuple; et la République française comme une Méduse, pétrifiera d'effroi les monstres couronnés qui oseront jeter sur elle un regard audacieux. »

[Non signé]

70

Le citoyen Jean Michel Denis, homme de lettres, offre à la Convention nationale un mémoire, contenant des mesures pour éviter la fréquence des accidents qu'occasionnent les naufrages, et pour conserver aux familles de ceux qui en sont victimes, les vêtements et effets dont ils étoient pourvus.

Renvoyé au Comité des secours et d'instruction publique (4).

PIÈCES ANNEXES

I

[*Le c^o Florkin, à la Conv. s.l.n.d.*] (5).

« Citoyens représentans,

Les lois sages faisant le bonheur des peuples comme elles assurent la prospérité des nations,

(1) *J. Sablier*, n° 1232.

(2) *J. Sablier*, n° 1232; *Débats*, n° 561, p. 251.

(3) *Débats*, n° 559, p. 189.

(4) *Bⁱⁿ*, 12 germ. (suppl^t); *Ann. patr.*, n° 458.

(5) *F^{io}* 331, N.-Y.

qu'il soit permis à un réfugié liégeois persécuté, emprisonné, expatrié trois fois pour la cause sacrée de la liberté de venir en rendant hommage au gouvernement tutélaire qui le protège, payer à la nation française le faible tribut de sa récompense et de son zèle. Mon seul et unique désir a toujours été d'être utile à la chose publique, heureux si je puis en indiquer quelques moyens. C'est de l'agriculture, Citoyens Représentans, dont j'entreprends de vous parler, cette profession nourricière maternelle, la première comme la plus honorable de toutes la plus nécessaire et la plus utile après la science de mœurs.

La loi de Zoroastre met au nombre des grandes vertus de semer les grains avec pureté et de planter les arbres. Cette idée du législateur des Perses m'en a fait naître plusieurs autres. Je sçais, Citoyens représentans, que ce n'est point l'or qui fait la richesse, mais bien la propriété territoriale, la propriété foncière, que les pays ne sont point cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté; Quels doivent donc être les avantages, quelle doit être la supériorité de la nation française après avoir conquis le sol de la Liberté, de posséder encore le sol le plus fertile par sa nature et l'industrie de ses habitans et bien malgré tous ces avantages réunis je crois encore pouvoir ajouter à sa fertilité naturelle, sans épuiser pour cela cette mère féconde, je veux parler de divers engrais dont le métrage et certaine préparation non pratiquée jusqu'à ces jours peuvent, je crois, procurer au cultivateur, à l'agronome tant soit peu intelligent, l'avantage d'une double récolte.

Ces moyens sont de mélanger avec discrétion toutes ces immondices, ces vidanges que l'on transporte journellement hors de ces murs qu'impriment une exhalaison nuisible et pestilentielle, de les mêler avec les décombres, dont la voie publique, les chemins ainsi que divers lieux épars sont surchargés, d'employer tous ces décombres en les dégagant de leurs énormes platras, ainsi que toutes les différentes matières employées journellement à la fabrication du salpêtre, qui quoique privées en partie par les différentes épreuves qu'on leur a fait subir de leur sucre le plus actif, conserve encore par cet heureux mélange qui leur donne une nouvelle vie, assez de vertu pour féconder le germe de la plante, qui lui est confiée, lui donne une nouvelle subsistance, et souvent même dans les années de sécheresse, sert plus souvent à son développement et sa conservation en attendant le feu d'un engrais trop fort qui brûle la plante et la dévore. Je me résume en peu de mots, je crois et j'ose me flatter que tout champ, que toute terre ainsi préparée par un double mélange de boues, curages, vidange et décombres purifiés et épandus sur les terres peut donner à l'homme qui le cultive deux abondantes récoltes, j'en ai pour garant la seule expérience que j'ai pu faire dans un terrain à peu près semblable à celui que j'ai pu reconnoître aux environs de cette commune ou dans une étendue de 23 verges de notre pays, après avoir recueilli 200 setiers d'orge le plus beau et le mieux nourri, j'ai eu encore une abondante récolte en sus et je puis vous faire observer que toutes les années je laissois pâturer mes chevaux trois ou quatre mois sur mes terres; arrivés au printemps, tous les connoisseurs

étoient surpris de l'abondante moisson que je recueillois, je m'étois proposé la continuation les années suivantes sur de nouveaux essais en y mettant pour la deuxième récolte des pommes de terre dite nommande (normande?) qui est la meilleure qualité pour sa conservation, avantage négligé jusqu'à ce jour et dont après une année de sécheresse il est aisé de sentir tout le prix, je n'ai pu je l'avoue, Législateurs, faire pleinement cette expérience, j'étois seulement à la veille de la tenter, et j'ose croire que je ne me flattois point vainement du succès.

Peut-être les vues que je me propose entraînent des difficultés ou des inconvénients que je n'ai point prévus, ni pu prévoir dans la position où je me trouve, je les soumet d'avance aux personnes éclairés qu'une longue expérience mette à même de juger de la bonté comme de la simple et facile exécution de mes moyens. J'espère qu'on voudra bien les recevoir avec indulgence d'un citoyen qui ne prétend pas instruire mais qui n'aspire qu'au but d'être utile et de travailler au bien et à l'avantage de la grande famille.»

L. D. FLORKIN.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

II

ANNEXE AU N° 52

[Note du rapport de Oudot, imp. par ordre de la Conv.] (2).

L'or qui corrompt tout, l'or qui appesantit la verge dont on frappe les esclaves, l'or qui sert à couvrir et à river leurs fers, l'or qui fait toute la puissance des tyrans, ne doit-il pas être regardé avec indifférence et dédain par les hommes de la révolution ?

Oui, c'est à la Convention nationale à montrer combien peu d'importance des républicains doivent attacher à cette balance du commerce, en tant qu'elle consiste à obtenir, dans nos échanges avec les étrangers, une plus grande importation d'or en notre faveur.

Eh bien ! si je ne me trompe, cet avantage prétendu et si vanté par les politiques de l'Europe, n'est qu'une chimère.

Supposez, pour un instant, qu'un peuple ait, dans la circulation de son commerce, un milliard d'espèces numériques; supposez ensuite que ce peuple ait trouvé une mine d'or ou un trésor qui lui procure tout-à-coup un autre milliard : je demande ce qu'aura gagné ce peuple par cette découverte.

Je réponds, rien, non rien, et moins que rien; car il n'aura fait qu'acquérir des vices et des moyens de corruption.

Il n'aura fait aucun profit, puisqu'aussitôt que ce second milliard aura été répandu dans la population, les denrées, les marchandises et la

main-d'œuvre auront doublé de prix, et que ce qu'on payoit 10 liv. auparavant, on sera obligé de l'acheter 20.

Il n'aura gagné que des besoins factices, des habitudes dispendieuses et des vices, parce qu'en supposant que cette grande quantité d'or découverte ait, pendant quelque temps, appartenu exclusivement à quelques individus, ceux-ci auront infailliblement contracté les habitudes des riches, celles d'abuser, d'opprimer, de corrompre et de se mettre au-dessus des lois. A coup sûr, ils auront donné cet exemple funeste à tous ceux à qui ils auront communiqué leur or, et il aura porté par-tout la corruption.

On objectera que cet or est un moyen de puissance pour la nation qui le possède, à l'égard des autres nations, comme il en est un pour le riche à l'égard du pauvre.

Je répondrai d'abord que je conçois que c'est un avantage pour une nation purement commerçante que d'acquérir beaucoup d'or, parce qu'étant obligée de tirer sa subsistance de chez ses voisins, l'or devient pour elle une denrée de première nécessité, et elle ne sera pas tentée de l'employer aux objets de luxe, tant qu'elle manquera de pain.

Je concevois encore que la balance du commerce est un avantage pour une nation, même agricole, si l'on pouvoit supposer que l'or, qui en est le produit, fût à la disposition d'un gouvernement sage, inaccessible à la corruption, qui n'en useroit que pour acquérir les denrées et les marchandises qui manquoient à la nation qu'il administre.

Mais cet or, résultat de la balance du commerce, est le fruit des spéculations des négocians, des capitalistes, qui l'acquière pour eux, et qui n'en usent que comme l'égoïsme conseille de le faire.

Quelle puissance réelle procure donc l'accumulation de l'or chez une grande nation ? Si elle en conserve au-delà de ce qui peut être utile pour faciliter ses échanges avec les étrangers, il la corrompt, il favorise l'inégalité des fortunes, il détruit ses mœurs, il lui donne de faux besoins, il l'affoiblit et la prépare à subir le joug des tyrans. Si elle en tire quelques avantages momentanés dans son commerce extérieur, ces avantages ne sauroient compenser les maux qui sont attachés à la possession de ce métal dangereux.

D'ailleurs, si un peuple agricole acquiert de l'or par la vente de ses denrées et de ses marchandises, qu'est-ce que l'or lui procurera qu'il ne pourra pas obtenir avec ces mêmes marchandises ?

C'est sans doute une folie que de s'efforcer de porter chez ses voisins des objets de première nécessité pour de l'or, lorsqu'on a chez soi tant d'individus qui manquent de ces mêmes objets.

J'entends observer qu'on obtient cet or par la seule industrie, par la main-d'œuvre. Mais pourquoi appliquer le travail du pauvre à procurer de l'or au riche ? car c'est toujours chez celui-ci qu'il arrive. Ne vaudroit-il pas mieux perfectionner l'agriculture et forcer le sol à nous donner tout ce qu'il peut produire ? D'ailleurs, quand le peuple a faim ou qu'il n'est pas vêtu, le gouvernement doit s'occuper de lui fournir, au lieu d'or, de la laine ou du pain, et le sol donne tout cela.

Qu'on me pardonne cette digression : j'avois

(1) Mention marginale datée du 12 germ., et signée CORDIER.

(2) C 296, pl. 1006, p. 23, pages 11 à 13. Voir ce rapport dans *Arch. parl.*, LXXXIV, 541-43.